



DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2024CM40

Augmentation du temps
de travail de la Directrice
de l'école de musique

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Betty BEN, Isabelle, CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Frédéric DISSAUX, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Alain DIENI.

Étaient absents : Mr Frédéric DREZE, Mme Rosanna GILLET.

Pouvoir : Mr Frédéric DISSAUX à Mme Nicole CHASTENEZ

Monsieur Alain COQUERELLE est élu Secrétaire de séance.

Convocation du
28 Juin 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la demande du corps enseignant, la directrice de l'école de musique intervient à l'école maternelle à raison de 30 minutes par classe, ce qui fait un total de 2h30 pour les 5 classes,

Considérant qu'il convient d'augmenter son temps de travail de 2h30,

Considérant que l'augmentation est supérieure à 10%, le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 8h00 hebdomadaires qu'elle occupe actuellement doit être supprimé au profit de la création du nouveau poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 10h30 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'accord de l'agent en date du 20 février 2024

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 mars 2023

DECIDE

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

De supprimer au 1^{er} septembre 2024

- Le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 8h00 hebdomadaires.

De créer au 1^{er} septembre 2024

- le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à raison de 10h30 hebdomadaires.

-
D'approuver le tableau des emplois permanents annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

Cadres d'emplois	Grades	Quotité de temps de travail	Nombre d'emplois	Nombre en équivalent temps plein
Filière administrative			10	8,50
Attachés territoriaux			2	1,00
	Attaché principal	35h	1	
	Attaché	35h	1	1,00
Rédacteurs territoriaux			4	4,00
	Rédacteur principal de 1ère classe	35h	1	1,00
	Rédacteur principal de 2ème classe	35h	2	2,00
	Rédacteur	35h	1	1,00
Adjoints administratifs territoriaux			4	3,50
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h	1	1,00
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	Adjoint administratif	35h00	1	1,00
	Adjoint administratif	17h30	1	0,50
Filière technique			16	13,96
Techniciens territoriaux			1	1,00
	Technicien principal de 1ère classe	35h	1	1,00
Adjoints techniques territoriaux			15	12,96
	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	3	3,00
	Adjoint technique	35h	7	7,00
	Adjoint technique	24h30	1	0,70
	Adjoint technique	23h00	1	0,66
	Adjoint technique	21h00	1	0,60
	Adjoint technique	17h30	2	1,00
Filière médico-sociale			11	9,70
Sous-filière sociale			5	4,20
Educateurs territoriaux de jeunes enfants			1	1,00
	Educateur de jeunes enfants de seconde classe	35h	1	1,00
Agents territoriaux spécialisés écoles maternelles			2	1,70
	ATSEM principal de 2ème classe	35h	1	1,00

		ATSEM principal de 2ème classe	24h30	Envoyé en préfecture le 05/07/2024 Reçu en préfecture le 05/07/2024 Publié le 05/07/2024 ID : 062-216204800-20240704-2024CM40-DE	
Agents sociaux territoriaux					
	Agent social	35h	1	1,00	
	Agent social	17h30	1	0,50	
Sous-filière médico-sociale			6	5,50	
Puéricultrices territoriales			1	1,00	
	Puéricultrice de classe normale	35h	1	1,00	
Auxiliaires de puériculture territoriaux			5	4,50	
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	35h	4	4,00	
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	17h30	1	0,50	
Filière culturelle			16	4,2625	
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques			1	1	
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	35h	1	1,00	
Assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe			14	2,7375	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	9h30	1	0,475	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	7h30	1	0,3750	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	6h30	1	0,3250	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h30	1	0,2750	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h45	1	0,2375	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h30	1	0,2250	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h00	3	0,4500	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2h30	1	0,1250	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2h00	2	0,2000	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0h30	2	0,0500	
Assistants d'enseignement artistique			1	0,525	
	Assistant d'enseignement artistique	10h30	1	0,525	
Filière animation			5	4,04	
Adjoints territoriaux d'animation			5	4,04	

	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	Adjoint d'animation	35h	1	1,00
	Adjoint d'animation	26h00	1	0,74
	Adjoint d'animation	22h45	2	1,30
Filière police municipale			1	1,00
Gardes champêtres			1	1,00
	Garde champêtre chef	35h	1	1,00

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
 Reçu en préfecture le 05/07/2024
 Publié le 05/07/2024
 ID : 062-216204800-20240704-2024CM40-DE



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024



ID : 062-216204800-20240704-2024CM40-DE